



Mairie  
d'Ayguésvives

HAUTE-GARONNE

## Comment utiliser le portail famille de l'ALAE

**Le lien** : <https://mon-portail-famille.fr/mairie-ayguesvives>

Vous recevrez vos identifiants sur votre boîte mail entre le 6 et 10 juillet

Pour vous aider dans vos démarches, voici les différents onglets que vous trouverez :

### • **L'onglet Mon Foyer**

Vous trouverez :

- La fiche enfant (Renseignements liés à votre enfant) ;
- La fiche Foyer (Renseignements liés au foyer).

### • **L'onglet Mes Documents**

Vous trouverez le dossier d'inscription à l'ALAE 2020-2021 et les règlements intérieur ALAE et restauration ainsi que la grille tarifaire. Le nouveau règlement ainsi que la grille tarifaire seront remis à la rentrée de septembre 2020. Durant l'année scolaire vous pourrez voir le menu proposé à la restauration scolaire.

### • **L'onglet Inscription**

Dans un premier temps la direction de l'ALAE inscrira votre enfant en fonction de vos pré-inscriptions rendus en mairie. Dans un second temps, à partir du 14 août vous pourrez modifier vos pré-inscriptions si vous le souhaitez. Par ailleurs vos demandes devront être validées par la direction de l'ALAE via le portail famille pour être activées.

C'est à vous de gérer vos modifications durant l'année scolaire si nécessaire. (Rappel : toutes les modifications doivent être faites 7 jours à l'avance)

### **Petites astuces :**

Pour toutes modifications merci d'utiliser le tableau du haut.

- 1- Cliquez sur modification ;
- 2- Cliquez directement sur les cases que vous souhaitez demander (elles vont devenir roses) ;
- 3- Confirmez, la direction de l'ALAE valide vos demandes pour qu'elles passent en réservées (couleur bleu). Ce n'est pas instantané ;
- 4- Si vous souhaitez annuler des réservations il vous faut cliquer directement sur la case correspondante (celles-ci deviendront violettes). Toujours en suivant les étapes 1 et 3 ci-dessus.

*La direction de l'ALAE,*